

RFP Référence: [Click or tap here to enter text.](#)

Date: 22 November 2024

ANNEXE 1 : CAHIER DES EXIGENCES

Mission : Développement d'une cartographie digitalisée des services d'assistance et de protection des victimes de traite des personnes et trafic illicite des migrants au Maroc.

Projets : Programme Traite des personnes et trafic illicite des migrants (TIP & SOM) de l'UNODC

Lieu : Rabat.

Durée : décembre 2024 – Avril 2025

I. Cadre général d'intervention

Dans un contexte global marqué d'un côté par la vulnérabilité socio-économique des populations dans plusieurs pays et de l'autre côté par le durcissement des lois de l'immigration en vue de sa régulation dans les pays d'accueil, on assiste à un environnement incubateur à la fois des formes de la traite des êtres humains et de la migration illicite émanant souvent d'un parcours migratoire incertain, qui résultent des milliers de victimes rien qu'en méditerranée et une cinquantaine de millions dans le monde .

Quoique distingués, le lien entre les deux phénomènes, la traite des êtres humains (TEH) et trafic illicite des migrants (TIM) n'est guère à la migration irrégulière et les parcours non sécurisés sont des incubateurs de formes d'exploitation humaine.

Les efforts de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants sont cadrés par des pactes ayant fait le consensus de la communauté internationale moyennant notamment de :

- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC, 2000) et protocoles s'y rapportant, principal instrument universel de lutte la criminalité transnationale organisée.
- Les quatre domaines (les 4 P) UNTOC : Prévention, protection, poursuite et partenariat
- Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, adopté par la résolution 55/25 de l'Assemblée générale, est entré en vigueur le 28 janvier 2004,
- Le **pacte de Marrakech** : Face aux réalités migratoires dramatiques, l'ONU a adopté un pacte en 2018 pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.



Le Maroc, membre actif, a ratifié un ensemble de protocoles et conventions internationales dans le domaine et a investi dans l'amélioration de sa gestion migratoire d'abord par la SNIA depuis 2013 et la lutte contre la traite des personnes. Le pays a revu ses lois et est en cours d'alignement de son arsenal juridique avec les normes universelles, et a mis en place, dans ce sens un ensemble de politiques, de mesures et stratégies, on cite notamment :

- La ratification de UNTOC en septembre 2002, dans l'application et la mise en œuvre du protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants auquel le Maroc a adhéré en Avril 2011,
- Le lancement d'un ensemble de stratégies nationales (SNIA, SNLCC, PPIPEM, INDH, SNLCVEF,...)
- La promulgation de la loi 27-14, en 2016 et la mise en place de la Commission nationale pour la coordination des mesures de prévention et de lutte contre la traite des personnes en mai 2019
- La mise en place d'un mécanisme national de référencement des victimes la TEH et un N° vert 4747
- La mise en place d'une stratégie nationale 2023-2030 de lutte contre la traite humaine (13 objectifs et 74 mesures) et déclinée en plan d'action national 2023-2026 ;
- L'institutionnalisation d'une Commission nationale pour la coordination des mesures de prévention et de lutte contre la traite des personnes (CNCLT) en 2019
- La collaboration étroite avec l'UNODC depuis des années (MJ, CNCLT, autres),

Ces mesures reflètent la volonté affichée des pouvoirs publics marocains de s'engager davantage dans la lutte contre ce phénomène, à travers la formulation d'une réponse globale et multisectorielle efficace et évolutive.

A partir sa mission et depuis des années, l'UNODC, soutient les efforts nationaux et les priorités du Royaume en la matière et accompagne le comité national (CNCLT) et tout l'écosystème pour mieux intervenir selon une approche de droits humains, en visant en particulier :

- Le renforcement des capacités nationales et les professionnels aux phénomènes de traite ;
- La consolidation des efforts de la protection et prise en charge des victimes et leur ré-autonomisation ;
- L'investissement dans la production des supports la connaissance et savoir-agir dans le domaine, pour mieux accompagner les professionnels en charge de la question de la TEH.

Dans le cadre de son mandat et dans le prolongement de son partenariat avec la CNCLT avec la Commission nationale de coordination des efforts de la traite des êtres humains (CNCLT) et dans le cadre de mise en œuvre des projets avec ses partenaires, l'UNODC lance un appel d'offre



visant « **Elaboration d'une cartographie des services d'assistance et de protection des victimes de traite des personnes et de trafic illicite des migrants au Maroc** »

L'objectif ultime est de doter aussi bien les intervenants que les victimes elles-mêmes d'un mapping de l'ensemble des services publics, associatifs et ceux des organismes internationaux disponibles en matière d'assistance et de protection des personnes victimes de traite.

Cette mission fournira également, pour les parties prenantes, une identification actualisée, au niveau des services disponibles, des besoins recensés, pour les aligner avec les normes conventionnelles et standards de prise en charge des victimes de traite.

Les présents termes de référence présentent les conditions, la nature et la consistance de la prestation demandée et définissent les compétences requises des prestataires, les résultats attendus et les délais de réalisation de cette étude.

II. Objectif et consistance de l'Appel d'Offres

Objectif de la mission et livrable attendu :

L'objectif recherché s'inscrit dans le cadre du renforcement de la réponse nationale opérationnelle de la gestion de la question complexe de la traite des êtres humains et trafic illicite des migrants.

Une cartographie de services d'assistance et de protection permettra le référencement efficace des victimes de traite par les intervenants concernés et facilitera aux victimes elles-mêmes de bénéficier d'un accompagnement approprié et intégré.

Description de la mission :

Il va falloir pour le prestataire :

- De définir, d'abord l'écosystème national (public, associatif et international) relatif à la problématique de traite, par acteurs et par catégorie de services ;
- Prendre connaissance des travaux cartographiques antérieurs et données disponibles produites par divers intervenants et diverses sources ;
- De réaliser un état des lieux de l'écosystème institutionnel de l'ensemble des acteurs œuvrant pour les victimes de traite humaine et trafic des migrants, notamment dans villes considérées pertinentes pour l'étude ;
 - Acteurs par types (Publics, associatifs, organismes internationaux, autres) ;
 - Interventions par nature de services et structures (Signalement, identification, orientation, hébergement, prise en charge juridique, appui social, accompagnement juridique, autres..
 - Les services par catégorie et par phase du processus d'assistance et de protection ;
 - Les coordonnées des acteurs des services (centres, cellules, institutions.) : Fiches élaborées des services/intervenants, adresse, téléphone, mail, personne de contact ;



- Numérisation de la cartographie et supports annexes. Le prestataire est invité à **investir dans la digitalisation du contenu** de la cartographie et proposera des modalités de sa mise à jour.

➤ Définir les besoins enregistrés au niveau de ces services ;

L'identification de ces services sera examinée sous l'angle des normes internationales, dans une perspective de leur alignement en qualité et en quantité pour mieux servir les victimes de traite.

Plus spécifiquement, **l'élaboration de cette cartographie** devra :

1. Dresser un état des lieux de l'ensemble des étapes (services disponibles/existants), selon les prérogatives par acteur, par type de service, par étape, par localisation, en quantité et qualité sur :

- Les services de signalement des victimes présumées (dispositifs, outils, supports, langues);
- Le dispositif de référencement des victimes présumées ou effectives de traite ou trafic illicite ;
- Les services d'information et orientation (dispositifs, outils, supports, langues);
- Les services d'identification et procédures d'évaluation ;
- Les services d'hébergement et des besoins de base des victimes par catégorie distincte (enfants/MNA, adultes, femmes /hommes, PH,) (structures physiques, ressources humaines et matérielles, capacités d'accueil, compétences appropriées, soft skills...);
- Les services d'accompagnement juridique (Lois, dispositifs, outils, supports, langues);
- Les services d'accompagnement médical, psychologique (soins médicaux et soutien psychologique) ;
- Les services de protection juridique (chaine pénale : Examen juridique, instruction, jugement, poursuite, post poursuite...);
- Les services d'accompagnement des victimes et leur prise en charge sociale et médico-psychologique ;
- Les services de réintégration sociale et économique : (familiale, scolaire, professionnelle, économique, aide financière, ...);
- Services, dispositifs et mesures de protection des victimes et témoins ;
- Autres services de protection en mer et en air ;
- Services et mesures spécifiques : Services pour enfants victimes, services pour personnes réfugiées ou/et demandeuses d'asile, services pour personnes VBG, mesures de protection des données personnelles ;
- Les services de prévention et outils de sensibilisation (s'ils existent) ;



- Programmes et acteurs d'appui aux services de protection et d'assistance des victimes de traite et trafic illicite (publics, associatifs, organismes internationaux..)
- Liste des experts dans le domaine de traite des êtres humains et trafic illicite des migrants

Le prestataire est tenu de prendre en compte et d'utiliser aussi **le questionnaire des services de protection et d'assistance** élaboré par l'ONUDDC, qui lui sera remis, pour usage lors de la phase d'identification des services et besoins.

Une attention particulière sera accordée aux services disponibles destinés à des catégories de personnes vulnérables (enfants, personnes à besoins spécifiques (PSH), femmes, personnes âgées, migrant.es,..)

Le prestataire veille à une meilleure articulation entre les services cartographiés, les acteurs impliqués et leur localisation. Il devra s'appuyer sur des fiches et cartes opératoires par acteur et par service et leur territorialisation.

- **Livrable principal : Cartographie en version document en en mode digital interactif des services existants y compris les annexes et dépliants simplifiés ou supports visuels (application simplifiée téléchargeable et actualisable)**

2. Identification des besoins

La mission devra également quantifier les besoins de ces services pour qu'ils soient alignés avec les normes et standards internationaux.

- **Livrable : Liste des besoins recensés par catégories de services**

3. Proposition de Pistes d'action

En fin le prestataire pourrait proposer des recommandations et pistes d'action, des modalités de dissémination/publication et mécanismes de coordination entre les services pour améliorer la réponse nationale en la matière.

- **Livrable : Synthèse, pistes d'action et mise en application**

4. Une version de mapping des services focalisée sur les services relatifs au trafic illicite des migrants à la base du questionnaire de l'UNODC et selon une structuration préconisée et validée, en Anglais.

La langue des rapports :

La cartographie détaillée doit être produite en langue arabe et une synthèse devra être livrée en français.

Le prestataire devra être disponible pour les réunions avec les parties prenantes.



III. Profil de l'équipe, missions et responsabilités du Bureau d'Etudes

Il est préconisé pour la bonne réalisation de la mission, que le prestataire propose une équipe pluridisciplinaire constituée d'expert.es confirmé.es et praticien.nes expérimenté.es, tous ayant un niveau académique avancé (Master ou doctorat pour les principaux) dans les domaines correspondant aux différentes composantes du travail demandé. Ainsi il est vivement recommandé la composition suivante :

1. Un.e juriste praticien expérimenté.e, **spécialiste thématique** (contenu :TEH/TIM), disposant d'une formation supérieure en droit pénal ou similaire, une expérience en élaboration des cartographies en traite des êtres humains serait un atout majeur ;
2. Un.e spécialiste **informaticien confirmé.e en conception et digitalisation** du contenu ;
3. L'ajout d'autres compétences d'appui : Tels que professionnels d'insertion sociale, médicale et réintégration professionnelle , infographiste, psychologue, assistant.e social.e,.. serait un atout.

Les CV des expert.es clés devront être validés par le comité de suivi mis en place par le commanditaire et qui accompagnera le prestataire lors de la réalisation de la mission. La procédure de validation sera appliquée en cas de remplacement de l'un des consultant.es.Le titulaire du contrat devra impérativement se concerter avec le PNUD et l'ONU DC-CNCLT avant le remplacement de l'un des profils affectés à l'étude. Le titulaire fera de son mieux pour éviter tout changement dans les ressources humaines affectées au projet qu'il devra justifier amplement.

Le PNUD et l'ONU DC-CNCLT peuvent de leur part demander le changement de l'un des profils ne donnant pas satisfaction eu égard aux missions qui leur sont confiées de par le présent contrat.

IV. Comité de suivi de l'exécution des prestations

Un Comité de Suivi en charge d'assurer le suivi l'exécution des prestations requises sera être constitué et formé par les représentant-e-s du PNUD et l'ONU DC-CNCLT.

Les collaborateurs du BET s'interdisent de partager des informations d'un quelconque ordre ou d'une quelconque nature se rapportant à l'exécution des prestations objet du présent contrat avec toute personne tierce ne faisant pas partie de ce Comité.

V. Livrables

Les livrables sont attendus durant cette étude :

1. **Livrable1 : Une note méthodologique** détaillée décrivant la démarche optée par le prestataire pour mener à bien la mission et un calendrier ;

2. Livrable 2 : Rapport de cartographie des services d'assistance et de protection des victimes de traite en version papier et électronique sous format ergonomique interactif numérisé ;
3. Livrable 3 : Rapport des besoins des services existants ;
4. Livrable 4 : Synthèse et pistes d'action.
5. Une version de mapping des services focalisée sur les services relatifs au trafic illicite des migrants à la base du questionnaire de l'UNODC et selon une structuration préconisée et validée, en Anglais.

VI. Délai d'exécution

L'effort pour la réalisation de la prestation est estimé à environ **50 Hommes/ jours**, sur un délai global d'exécution de la prestation de quatre à cinq mois calendaires, hors périodes d'arrêt et/ou de validation des livrables des différentes phases. Il est réparti par phase comme suit :

Phase	Timing
Phase de cadrage	0,5 mois (Note méthodologique détaillée et calendrier d'exécution).
Phase de l'élaboration de cartographie et sa digitalisation	2 mois (rapport de cartographie des services disponibles et sa version digitale et son testing)
Phase d'identification des besoins	0,5 mois (Rapport des besoins des services existants).
Phase synthèse et pistes d'action	0,5 mois (synthèse et pistes d'action)
Une version de mapping à la base du questionnaire de l'UNODC et selon une structuration préconisée et validée, en Anglais	0,5 mois (synthèse et pistes d'action)

Ce délai commencera à courir à compter du lendemain de la date de signature du contrat. Les périodes de validations ne sont pas comprises dans ces délais.

Le calendrier de réalisation de la formation sera défini en commun accord entre le prestataire et le maître d'ouvrage, en tenant compte de la disponibilité des bénéficiaires.

VII. Modalités de règlement :

Le règlement sera effectué par le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** sur présentation de factures par le Bureau d'Etudes et validées par le Comité de Suivi PNUD et l'ONUDC-CNCLT.

Les paiements seront effectués selon l'échéancier suivant :

Livrable	% et conditions de paiement
Livrable 1 : Une note méthodologique détaillée décrivant la démarche optée par le prestataire pour mener à bien la mission et un calendrier ;	10% après réception et validation de la note méthodologique détaillée
Livrable 2 : Un Rapport de cartographie complet des services d'assistance et de protection des victimes de traite en version papier et électronique sous format ergonomique interactif numérisé testé + le Rapport des besoins des services existants Et une Synthèse, pistes d'action et mise en application	50% après validation du rapport
Livrable 5 : Une version de mapping à la base du questionnaire de l'UNODC et selon une structuration préconisée et validée, en Anglais	40 % après validation du rapport par le bureau regional

et

NB :

- Le montant de chaque facture est arrondi au 2^{ème} chiffre après la virgule ;



- La somme des montants réglés ne peut dépasser le montant global de la soumission sauf par avenant signé.

VIII. Budget estimatif :

Le coût estimatif de cette prestation correspond à un effort estimatif de **50 jours-hommes**, pour un consultant national, exprimé en MAD HT.

Ce budget devra couvrir les frais de l'étude, les déplacements, accompagnement sur terrain, présentations des livrables, d'animation des rencontres et formation sur l'usage de la cartographie interactive.

8.1 Offre technique

L'offre technique doit comporter les informations suivantes :

- **L'EXPERTISE DU BET** soumissionnaire dans le domaine de la présente consultation ;
- **L'EQUIPE D'ENCADREMENT** et de suivi qui sera affectée pour la réalisation des prestations ;
- Une **NOTE METHODOLOGIQUE**.

8.1.1 Equipe d'encadrement

Cette équipe sera évaluée en fonction de la qualification de ses membres et particulièrement de leurs expériences dans la réalisation des prestations similaires.

Le candidat doit joindre les curriculums vitae (CV), les copies certifiées conformes des diplômes des membres de l'équipe d'encadrement **dûment signés par le chef de l'entreprise et par les intéressés**.

- **Les CV de l'équipe doivent préciser et détailler les projets portant sur des travaux de nature « similaire » précisant le montant des études et assistance technique, auxquels a participé le membre concerné, et doivent être co-signés par le concerné et le directeur du BET ;**

a. **Note Méthodologique :**

Le soumissionnaire présentera une note **paraphée à chaque page et signée à la dernière page** décrivant la méthodologie de travail qui sera adoptée. La note méthodologique devra impérativement pousser l'analyse au-delà des termes de références et approfondir la réflexion en se basant sur le savoir-faire et l'expérience du soumissionnaire.

IX. Ouverture et examen des offres

La méthode d'évaluation :

Phase 1 : Analyse technique comparative des offres :

Grille d'évaluation :

Les paiements seront effectués selon l'échéancier suivant :

Critères	Note
Expérience du prestataire en matière d'élaboration des manuels et mapping sur la traite ou dans des domaines proches ou similaires à celui objet de la présente prestation (2 points par référence similaire et par année dans la limite de 5 références et 5 années d'expérience)	20
Méthodologie: <ul style="list-style-type: none"> - Approche et méthodologie de mise en œuvre (30 points) - La pertinence du plan de réalisation de la mission (10 points) 	40
Qualifications et compétences des experts proposés : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau et pertinence de la formation académique Bac + 5 et plus (5 points) dans un domaine pertinent pour la mission, - Expérience des expert.e.s mobilisé.es (10 points) - Capacités et compétences prouvées en élaboration des manuels et cartographies digitales (20 points). - Capacités linguistiques (5 points) 	40
Total	100

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points sur 100 points.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :



$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre
 P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière:

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

- 70% pour l'offre technique
- 30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

$$N = (0,70 \times T) + (0,30 \times F)$$

- N : Note Totale (technico-financière) ;
- T : Note Technique ;
- F : Note financière.

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.